

2016_CT2_335

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Renouvellement du dossier de reconnaissance nationale "Agenda 21 local France" pour la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à de BUSSCHERE Charlotte – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROLANDO Christian donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_335-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Environnement

■ Séance du 8 décembre 2016

06_1_02

■ Renouvellement du dossier de reconnaissance nationale « Agenda 21 local France » pour la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a approuvé sa Charte vers un Développement Durable en 2010. Elle a été signée par le Préfet, le Président du Conseil Régional PACA, le Président du Département des Bouches-du-Rhône et l'ensemble des maires du Pays d'Aix. Chaque année, un bilan de la mise en œuvre des actions est réalisé. En fin d'année dernière, un bilan plus complet sur les 5 ans d'activité de la Charte a été produit, qui montre les réalisations concrètes et les avancées dans de nombreux domaines.

Cette Charte a été reconnue « Agenda 21 local France » lors de la huitième session de reconnaissance en décembre 2013. Cette reconnaissance a ainsi témoigné de la qualité et de l'ampleur des actions en faveur du développement durable.

Cette reconnaissance des projets territoriaux de développement et agendas 21 locaux avait été prononcée pour une période de trois ans. Cette échéance arrive à terme en décembre 2016. Elle peut, toutefois, être prolongée de deux ans. L'obtention du prolongement est conditionnée à la remise d'un rapport présentant le bilan des actions et les prévisions pour les deux années à venir.

Afin d'assurer la continuité de cette reconnaissance, il est nécessaire de déposer un dossier à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA avant le vendredi 6 janvier 2017.

Cette étape, à trois ans, a été conçue pour permettre de préparer la prochaine génération de projet de territoire. Elle doit permettre aussi de revenir sur les trois dernières années, et mettre en évidence les réussites, mais aussi les difficultés qui sont apparues dans la mise en œuvre de ce projet territorial de développement durable.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_335-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Le travail de suivi de la Charte accompli ces dernières années et la réflexion engagée depuis début 2016 pour développer ce projet de développement durable à l'échelle de la métropole doit permettre de prétendre au renouvellement de cette reconnaissance sur le plan national en s'appuyant sur l'exemplarité du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L. 5215-21 L. 5217-7 et L.5211-41 2^e alinéa ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Le Conseil de Territoire approuve la constitution et le dépôt d'un dossier auprès des services de la DREAL pour prolonger la reconnaissance nationale de la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix comme « Agenda 21 local France ».

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Renouvellement du dossier de reconnaissance nationale "Agenda 21 local France" pour la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_335-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016